



# 1 Organisation

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Les actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 54% des actions; le reste est pour l'essentiel en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

Structure

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Compétences

Pour des motifs d'ordre historique, le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> départements sont à Zurich, alors que le 2<sup>e</sup> département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a huit succursales chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire et d'observer l'évolution de la conjoncture sur le plan régional. Dans le domaine du numéraire, dix-huit agences gérées principalement par des banques cantonales apportent également leur concours.

Comptoirs

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1<sup>er</sup> département définit la stratégie. La Division économique analyse la situation et l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. Quant à la Division des opérations monétaires du 3<sup>e</sup> département, elle met en œuvre les décisions de la Direction générale en passant des opérations sur les marchés financiers.

Conduite de la politique monétaire

Dans le domaine du trafic des paiements, nous remplissons une double tâche. Nous émettons les billets de banque et distribuons les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Division des billets et monnaies du 2<sup>e</sup> département est chargée de ces opérations. La quantité des billets et pièces en circulation est déterminée par les besoins de l'économie et les habitudes de paiement. En outre, nous concourons à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. Nous nous concentrons sur les paiements interbancaires et assurons le lien entre les systèmes bancaires et postaux. Le 3<sup>e</sup> département traite les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le trafic des paiements sans numéraire avec les banques est également de son ressort, alors que le 2<sup>e</sup> département se charge des paiements de et pour la Confédération.

Contribution au trafic des paiements

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par la Division des opérations bancaires du 2<sup>e</sup> département. Celle-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3<sup>e</sup> département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

## 2 Personnel et ressources techniques

### Effectif du personnel

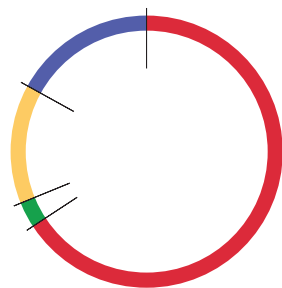
Sous l'angle du nombre de ses collaborateurs, la Banque nationale suisse est l'une des banques centrales les plus modestes d'Europe. En 1997, l'effectif du personnel a augmenté, passant de 603 à 621, soit de 565,4 à 577,3 postes à plein temps. Le nombre des collaborateurs à temps partiel a progressé de 2% pour s'inscrire à 124 (20% de l'effectif du personnel). La plupart des postes à temps partiel sont occupés par des femmes (85%). A fin 1997, 11% des cadres étaient des femmes. Pour accroître cette part, nous faisons en sorte que les personnes travaillant à temps partiel accèdent elles aussi à des postes à responsabilités. Dans les secteurs opérationnels de la Banque, nous poursuivons nos efforts en vue de rendre notre personnel plus polyvalent.

### Enquête sur la mise en œuvre de la charte d'entreprise

Trois ans à peine après l'adoption de la charte d'entreprise (en mai 1994), la Direction a fait le point sur son application au sein de la Banque. A cet effet, une enquête a été menée auprès de tous les collaborateurs et collaboratrices. Ceux qui y ont répondu ont en majorité porté des jugements positifs sur les répercussions de la charte sur la conduite du personnel et les prestations fournies par la Banque. Plusieurs points faibles ont toutefois été relevés dans la mise en œuvre de la charte. Aussi la Direction générale a-t-elle demandé que des mesures soient prises pour y remédier.

### Formation

Nous accordons une grande importance à la formation. Selon la stratégie adoptée en 1996, nous avons mis davantage l'accent sur la pratique et sur la formation dispensée sur le lieu de travail. Les coûts de formation se sont élevés à 1,2 million de francs en 1997. Sur ce montant, 11,5% ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 48,2% au perfectionnement technique et linguistique ainsi qu'au développement de la personnalité et 40,2% à la formation dans le domaine de l'informatique.



### Personnel Effectif

Hommes à plein temps 407

Hommes à temps partiel 19

Femmes à plein temps 88

Femmes à temps partiel 105

Total: 621.

En fin d'année

La Banque nationale a poursuivi ses travaux relatifs à une réorientation de l'informatique vers une stratégie client-serveur. Nous avons mis en place de nouvelles solutions pour les connexions avec le SIC et le SWIFT ainsi que pour la gestion de portefeuille. Les applications bancaires centralisées qui étaient utilisées jusqu'ici seront remplacées par une application standard unique couvrant l'ensemble des besoins de la Banque dans le domaine de l'exploitation. Il est prévu d'introduire cette application par étapes, au cours des années 1998 et 1999. Pour la comptabilité financière, une nouvelle solution est devenue opérationnelle au début de 1998. Enfin, nous avons conçu une nouvelle architecture de réseau, qui est plus performante et offre une meilleure sécurité.

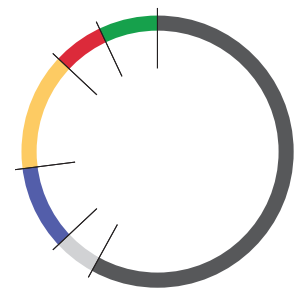
Dans l'accomplissement de ses tâches, la Banque nationale accorde une attention de plus en plus grande aux aspects écologiques. En 1997, nous avons mis en place un système de gestion systématique de l'environnement. Sur la base des résultats d'un écobilan, nous avons élaboré une charte sur l'environnement, dans laquelle nous énonçons des objectifs précis en vue d'une utilisation des ressources naturelles qui soit soucieuse de l'environnement. Outre des chiffres de référence pour la réduction des nuisances à l'environnement, la charte définit des règles de comportement pour ce qui a trait aux immeubles, au matériel, aux installations techniques et aux mouvements de numéraire. Un Bureau de l'environnement, créé en septembre, fournit des conseils techniques aux diverses unités d'exploitation et contrôle le respect des objectifs écologiques.

Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque, de la circulation des billets et des pièces ainsi que de la numismatique. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire concernent les prestations de la Banque nationale pour les opérations de paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux ainsi que les services fournis à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales. Les coûts des opérations sur les marchés des changes et de l'argent, des transactions sur titres, des avances sur nantissement ainsi que de la gestion des placements financiers et de l'or sont groupés sous le poste «Opérations actives». Les charges afférentes à la politique monétaire portent sur l'élaboration et la formulation de la politique monétaire ainsi que sur l'établissement de statistiques. Le poste «Services rendus à la Confédération» englobe les coûts de toutes les prestations de services pour la Confédération et ses établissements. Les coûts des prestations pour des tiers comprennent principalement la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui concernent le Fonds monétaire international, et l'aide technique apportée aux banques centrales étrangères.

Développements dans l'informatique

Gestion de l'environnement

Structure des coûts



Répartition des coûts en pour-cent

- Numéraire 58
- Paiements sans numéraire 5
- Opérations actives 10
- Politique monétaire 14
- Services rendus à la Conféd. 6
- Service à des tiers 7

### 3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

Conseil de banque

L'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 1997 a élu

Monsieur Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, membre du Conseil de banque.

Après l'Assemblée générale, le Conseil fédéral a complété le Conseil de banque en nommant

Madame Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangerter-Präzisionsteile AG.

A compter du 24 avril 1998, date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, sept membres du Conseil de banque renonceront à leur mandat. Il s'agit de

Monsieur Georges Blum, Bâle, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse,

Madame Christiane Brunner, Genève, conseillère aux Etats, co-présidente de l'Union syndicale suisse, présidente du syndicat FTMH,

Monsieur Hans-Rudolf Früh, Bühler, président de l'Union suisse des arts et métiers,

Monsieur Eugen Hunziker, Rüschtikon,

Madame Margrit Meier, Gümligen, secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse,

Monsieur Guido Richterich, Bottmingen, et

Monsieur Robert Studer, Schönenberg, président du conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses.

La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les services qu'ils lui ont rendus.

Des sept mandats vacants, quatre sont à pourvoir par l'Assemblée générale et trois par le Conseil fédéral.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'élire

Monsieur Fritz Blaser, Reinach/BL, président de l'Union patronale suisse,

Monsieur Peter Everts, Zurich, président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros,

Madame Trix Heberlein, Zumikon, conseillère nationale, et

Monsieur Franz Marty, Schwyz, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz.

---

Le 18 avril 1997, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de

---

**Comités locaux**

Monsieur Jürg Schatzmann, Baden, président du Comité local d'Aarau depuis 1995,  
Madame Käthi Bangarter, Aarberg, conseillère nationale, membre du Comité local de Berne depuis 1995,

---

Monsieur Hubert Barde, Le Mont-sur-Lausanne, vice-président du Comité local de Lausanne depuis 1990, et

---

Monsieur Urs Bühler, Uzwil, président du Comité local de Saint-Gall depuis 1993.  
La Banque nationale les remercie du précieux concours qu'ils lui ont apporté.

---

Le Comité de banque et le Conseil de banque ont procédé aux nominations suivantes:

---

#### **Aarau**

Monsieur Ernst Frey-Burkard, Kaiseraugst, président,  
Monsieur Hans Keiser, Staufen, vice-président, et  
Madame Silvia Huber-Meier, Lengnau/AG, administratrice déléguée de DOMACO,  
Dr. med. Aufdermaur AG, membre;

---

#### **Berne**

Madame Gisèle Girgis-Musy, Berne, directrice de la Société coopérative Migros-Berne, membre;

---

#### **Lausanne**

Monsieur Pierre Baroffio, Renens, vice-président, et  
Monsieur Rolf Mehr, St-Prex, président de la direction générale du groupe Vaudoise Assurances,  
membre;

---

#### **Saint-Gall**

Monsieur Roland Bertsch, Romanshorn, président,  
Monsieur Peter G. Anderegg, Egnach, vice-président, et  
Monsieur Willy Egeli, Wittenbach, président du conseil d'administration et administrateur délégué d'Egeli AG, Holding, président de l'Union Suisse Creditreform, membre.

---

---

L'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 1997 a élu

**Commission de contrôle**

Madame Maryann Rohner, Zurich, expert-comptable diplômé, Treureva AG,  
suppléante de la Commission de contrôle pour succéder à Monsieur Francis Sauvain,  
Morges.

---

Monsieur Gilbert Jobin, Delémont, renonce pour raison d'âge à demander le renouvellement de son mandat. Nous lui exprimons nos sincères remerciements pour la contribution qu'il a apportée, durant treize ans, aux travaux de la Commission de contrôle.

---

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale d'élire

---

Monsieur Josef Blöchlinger, Nyon, expert-comptable diplômé, Refidar Société fiduciaire,  
suppléant de la Commission de contrôle, et  
Monsieur Hans Michel, Egnach, jusque-là suppléant, membre de la Commission de contrôle.

---

---

**Direction**

Monsieur Christian Vital,

suppléant du chef du 3<sup>e</sup> département et chef de la Division de l'informatique et des autres services, est décédé en août, des suites d'une longue et cruelle maladie.

La Banque nationale lui doit beaucoup, notamment pour son importante contribution à l'introduction de l'informatique et au réaménagement du trafic des paiements sans numéraire. Monsieur Vital était devenu un expert apprécié et reconnu sur le plan international pour les questions afférentes au trafic des paiements. Son œuvre majeure, le Swiss Interbank Clearing (SIC), compte parmi les principaux atouts de la place financière suisse. L'institut d'émission gardera de Christian Vital un souvenir ému et reconnaissant.

---

Madame Monique Dubois,

directrice et chef de la Direction des relations monétaires internationales, a quitté la Banque nationale, en octobre, pour se consacrer à d'autres activités. Nous lui exprimons notre profonde gratitude pour les services éminents qu'elle a rendus, durant de nombreuses années et dans plusieurs fonctions, à l'institut d'émission.

En outre,

Monsieur Alex Huber,

chef du service de sécurité, et

Monsieur Werner Bolliger,

chef de la comptabilité au siège de Zurich, ont pris leur retraite. La Banque nationale les remercie vivement du précieux concours qu'ils lui ont apporté durant de nombreuses années.

Sur proposition du Conseil de banque, le Conseil fédéral a nommé

Monsieur Erwin Sigrist

suppléant du chef du 3<sup>e</sup> département et chef de la Division de l'informatique et des autres services, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> février 1998.

Le Comité de banque a nommé

Madame Christine Breining-Kaufmann (chef du service du personnel) directrice, au 1<sup>er</sup> janvier 1998,

Monsieur Michel Peytrignet (chef de la Direction des études économiques) directeur adjoint, au 1<sup>er</sup> mars 1997, et

Monsieur Werner Hermann (chef de la Direction des relations monétaires internationales) directeur adjoint, au 1<sup>er</sup> octobre 1997.

Ont été nommés sous-directeurs:

Monsieur Thomas Stucki (chef de la Direction des placements de devises), au 1<sup>er</sup> juin 1997, et, au 1<sup>er</sup> janvier 1998,

Monsieur Hans Balzli (chef du service de sécurité),

Monsieur Daniel Heller (chef de l'état-major des systèmes de paiement) et

Monsieur Hans-Ueli Hunziker (suppléant du secrétaire général).